AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)
Du 16 NOVEMBRE AU 16 DECEMBRE 2026

Par arrêté n°120-2026 en date du 28 octobre 2026, Monsieur le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique portant sur le projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), pour une durée de 31 jours consécutifs, soit **du 16 novembre 2026 au 16 décembre 2026 inclus**.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'ARC https://www.agglo-compiegne.fr/ - rubrique Enquêtes publiques - au plus tard le jour de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, soit le 16 novembre 2026.

Le public peut formuler pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique des observations et des propositions sur la procédure par courrier électronique adressé à : plui@agglo-compiegne.fr avec pour objet « MODIFICATION N°2 PLUIH ».

Les observations et propositions qui seront transmises par voie électronique ou adressées après le 16 décembre 2026 ne seront pas prises en compte.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Stanca LAZARESCU, Responsable de l'Urbanisme Règlementaire, à l'adresse mail suivante : stanca.lazarescu@agglo-compiegne.fr.